

DOSSIER DE PRESSE

Phase 2 du dé-confinement Stratégie locale de dé-confinement au 2 juin

Ville, le 29/05/2020

Suite à l'allocution du Premier ministre ce jeudi 28 mai, le préfet de la Réunion, Jacques Billant, a précisé les contours de stratégie locale de dé-confinement et les règles qui définissent cette phase 2 débutant le 2 juin. Les décisions qui s'appliqueront ont été prises en concertation avec la cellule de continuité économique, la communauté médicale, les élus, et les différents acteurs publics. Au-delà d'un retour à une certaine liberté dans nos vies quotidiennes, l'enjeu de cette nouvelle phase de dé-confinement progressif est la protection et la sécurité sanitaire de la population dans un contexte où il nous faut accélérer la reprise économique.

1. Dé-confinement, deuxième phase

Cette phase 2 du déconfinement s'étendra du 2 au 21 juin. Les bénéfices de la période de confinement bien respecté à La Réunion couplé au dispositif de quatorzaine strict et de maîtrise des flux aériens a permis à La Réunion une maîtrise de la situation sanitaire. Dans ce contexte stabilisé, les modalités d'un retour progressif à la normale ne doivent pas faire oublier que le virus est toujours là. C'est pourquoi cette phase 2 du déconfinement est pour l'essentiel basée sur l'adaptation des modèles, des schémas de la vie quotidienne. L'ensemble des acteurs publics et économiques a collectivement au côté des services de l'Etat défini les protocoles sanitaires qui régiront le quotidien des entreprises, des commerces, des restaurants, des salles de spectacles, des espaces publics...

Le préfet en appelle au bon sens, au civisme et à la responsabilité individuelle de chaque Réunionnaise et chaque Réunionnais pour la mise en application et l'adoption systématique des recommandations sanitaires. Les gestes barrières, la distanciation sociale et le port du masque sont les seuls moyens pour lutter contre la propagation du virus dans cette phase où

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

les interactions sociales seront plus nombreuses et l'exposition au virus potentiellement plus importante.

2. Phase de concertation

Le préfet de La Réunion a poursuivi les phases de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux pour établir les fondements d'une stratégie adaptée aux spécificités locales et répondre aux enjeux suivants :

- Relancer l'activité économique et touristique en incluant des protocoles sanitaires stricts garantissant la protection de la population
- Sécuriser les entrées sur le territoire
- Veiller au soutien des publics impactés par la crise sanitaire

Le préfet a présenté au Comité Local de Levée du Confinement (COLLEC) qui rassemble les services de l'Etat, les représentants de la communauté médicale, les représentants des collectivités territoriales, les représentants du monde économique, les partenaires sociaux et les parlementaires les grands principes de réorganisation d'une vie quotidienne, sociale, économique à l'échéance du 2 juin et comme-suit.

Les acteurs en présence se sont accordés sur la nécessité de :

- Mettre en place un groupe de travail sur les expérimentations possibles pour assurer la reprise des liens aériens et du tourisme tout en garantissant un haut niveau de sécurité sanitaire,
- A également été soulignée, la nécessité de soutenir les acteurs économiques et touristiques dans la reprise de l'activité au travers du plan PETREL II. Si près de 15 000 entreprises et plus de 50% des salariés réunionnais ont pu bénéficier du dispositif de protection de l'emploi mis en place par le gouvernement, les chiffres du chômage en effet restent préoccupants ; et, il faut réagir de manière dynamique et déterminée.

3. En actions

Cette phase 2 de déconfinement repose donc sur 3 actions :

- **Protéger**

Afin de préserver la stabilité de la situation sanitaire, les décisions régissant cette nouvelle phase se feront tout en maintenant les restrictions relatives aux déplacements et ce jusqu'au 22 juin :

- Les déplacements à destination de La Réunion devront continuer à être motivés par un motif impérieux.
- Le principe de quatorzaine à l'arrivée est maintenu et pourra être réajusté au terme d'expérimentations

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

Protégez-vous et protégez les autres est le leitmotiv de cette phase 2 de déconfinement.

Le préfet de La Réunion en appelle à la responsabilité de chaque acteur public pour relayer auprès de la population l'importance de la systématisation des gestes barrières dans l'espace public. Le port du masque est vivement recommandé dans les lieux de fréquentation du public.

- **Soutenir**

Les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs publics ont amorcé une dynamique collective pour soutenir les entreprises dans cette période difficile.

Le préfet de La Réunion annoncera prochainement les mesures qui constitueront le plan PETREL II.

Le soutien va plus largement aux publics fragilisés par la crise et aux personnes vulnérables mais aussi aux régions de l'Océan indien.

Dans le cadre de la solidarité régionale, La Réunion poursuivra son soutien à Mayotte à travers les évacuations sanitaires de patients positifs au Covid 19. Les évacuations font l'objet d'un protocole sanitaire strict, maîtrisé né d'une coopération éprouvée entre les CHU, les ARS et les services de l'Etat de Mayotte et de la Réunion.

- **Expérimenter et anticiper**

Cette phase 2 du déconfinement est aussi le temps d'expérimenter des nouveaux schémas en anticipation de l'échéance du 22 juin.

La mise en place d'un corridor sanitaire et d'un dispositif de quatorzaine adapté sont à l'étude.

Un groupe de travail piloté par la Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) Océan Indien a pu conduire un premier vol expérimental, qui est arrivé à la Réunion le 28 mai. Cela a permis de tester la capacité des passagers à réaliser un test de dépistage virologique (nasaux-pharyngés) avant de prendre l'avion.

Parallèlement, le ministère des Outre-Mer a organisé pour un groupe de 40 étudiants réunionnais une quatorzaine en métropole avec un dépistage systématique avant embarquement et un parcours passager spécifique pour les séparer des autres voyageurs.

Les services de l'Etat œuvrent de concertation avec les compagnies aériennes pour évaluer la faisabilité et l'efficacité de nouveaux systèmes de protection.

Modalités académiques pour la reprise des lycées

Le Premier ministre a présenté hier la deuxième phase du déconfinement, qui va permettre de rouvrir les portes de l'ensemble des lycées de l'académie pour accueillir les élèves, à compter du mardi 2 juin.

Cette décision était attendue et espérée par les chefs d'établissement des 48 lycées publics et privés sous contrat de l'île, qui avec leurs équipes éducatives, sont mobilisés depuis plusieurs semaines pour préparer au mieux cette reprise dans un cadre sécurisé, en concertation étroite avec les services de la Région. Le recteur les remercie tous de leur volontarisme pour offrir aux élèves et à leurs enseignants les meilleures conditions de travail.

C'est une reprise attendue, car depuis le retour très progressif en classes des élèves le lundi 18 mai dans les écoles de 8, puis 9 communes, ainsi que dans les 86 collèges de l'île, la preuve a

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

été faite que le protocole sanitaire très strict mis en place est efficace, en garantissant la sécurité des élèves et des enseignants, que ce soit dans les communes du littoral ou dans les cirques, dans les centres urbains ou les écarts des hauts.

Bilan de la phase 1 pour les écoles

Pour les 175 écoles réouvertes, soit le tiers des écoles de l'île, le bilan après quinze jours de déconfinement est également positif en termes d'effectifs d'élèves accueillis : dans ces écoles, 35 % des élèves de CP, 21 % des élèves de CE1 et 32 % des élèves de CM2 attendus ont été accueillis. La reprise a également largement concerné les élèves en situation de handicap, car 87 % des élèves d'ULIS attendus ont repris l'école.

Il s'agit maintenant d'amplifier ce mouvement d'ouverture : 8 communes ont fait part au rectorat de leur intention de rouvrir leurs écoles dans les jours qui viennent : l'Etang-Salé le mardi 2 juin, le Tampon, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Louis, Saint-Pierre, Sainte-Suzanne, le Port les jours qui suivent. Pour d'autres, le travail continue. Pour chacune de ces communes, les familles seront contactées individuellement par les directeurs d'école pour l'accueil de leurs enfants.

La réouverture des lycées

Concernant l'ouverture des lycées à compter du mardi 2 juin. Tous les établissements ont reçu les équipements préconisés par le protocole sanitaire, tant pour les personnels que pour les élèves. Plus d'un million de masques ont ainsi été distribués cette semaine dans l'ensemble des établissements par le rectorat.

Le recteur a échangé ce matin, au cours d'une réunion en distanciel, avec l'ensemble des proviseurs des lycées de l'académie : ils sont prêts, avec leurs équipes éducatives, à accueillir les élèves dès mardi matin, selon l'organisation qu'ils ont chacun mis en place.

La Réunion étant en zone verte, les lycées généraux et technologiques accueilleront tous les élèves volontaires sur au moins un niveau. Selon les situations locales, les équipes éducatives ont fait des choix et prendront contact avec les familles si ce n'est déjà fait :

Les élèves de seconde sont bien sûr un public prioritaire, car ils doivent finaliser leurs choix d'enseignement de spécialité pour l'année de première,

- les élèves des classes d'examen seront également accueillis : les lycéens de première pourront par exemple commencer à travailler sur les enseignements de spécialité qu'ils garderont en classe de terminale, ou bien commencer à préparer avec leurs enseignants de Français la nouvelle épreuve du Grand oral qu'ils auront à passer au baccalauréat l'année prochaine.

- les élèves de terminale auront également tout intérêt à reprendre, particulièrement ceux ayant une moyenne inférieure à 10 au contrôle continu. Cela concerne également les élèves assurés d'avoir leur examen, car comme vous le savez, le baccalauréat n'est pas une fin en soi, mais un point d'étape dans le continuum moins 3 plus 3 vers l'enseignement supérieur.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

Il est indispensable pour eux de consolider leurs connaissances avant d'être confrontés aux pratiques pédagogiques du supérieur. Choisir d'interrompre sa scolarité aujourd'hui en faisant le choix de la facilité et des vacances, c'est ne pas se mettre dans les meilleures conditions pour la suite de ses études.

En lycée professionnel, ce sont les élèves de CAP, de Bac professionnel, qui ont besoin de certifications professionnelles qui seront accueillis en priorité. Là-encore, les équipes ont réalisé un travail remarquable pour raccrocher les élèves et adapter les enseignements professionnels.

L'orientation, priorité académique

Concernant l'orientation, qui est essentielle dans la construction du parcours d'études des élèves : les équipes des CIO sont mobilisées pour accueillir dès mardi, sur rendez-vous, les élèves et les familles pour répondre à leurs besoins d'information, d'orientation et d'affectation. Dans chaque établissement, les professeurs principaux, associés avec les psychologues de l'éducation nationale, accompagneront également les lycéens dans leur projet d'orientation et le suivi de leur dossier Parcoursup.

Annulation de l'épreuve orale du baccalauréat de français

Enfin, comme l'a indiqué le ministre, l'épreuve orale du baccalauréat de français sera annulée et sera validée par le contrôle continu. Cette disposition concerne environ 8 000 lycéens dans l'académie (5 000 en première générale et 3 000 en première technologique).

Concrètement, cette décision amène à accorder une place prépondérante au livret scolaire des élèves, qui constitue un outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat. Au-delà des seules notes chiffrées, les enseignants auront donc à compléter avec beaucoup de soins les appréciations permettant de rendre compte des qualités et capacités propres de chaque élève pour avoir une vue globale de son profil, et d'aider ainsi le jury d'harmonisation à prendre une décision.

À l'ensemble des équipes éducatives et à tous les lycéens, le recteur souhaite une bonne reprise. Ce mois de juin doit être utile, studieux et plein d'ambition.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr


























Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE
A LA REUNION

DÉCONFINEMENT PHASE 2

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Après le 2 juin
 VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS				
Colonies de vacances, camps, centres aérés...				 A partir du 22 juin
Mariages et cérémonies	 Reportés (sauf urgence)	 Reportés (sauf urgence)		 Règles de distanciation
Lieux de cultes	 Ouverts sans cérémonie	 Ouverts sans cérémonie		 Règles de distanciation
Cérémonies funéraires	 Moins de 20 personnes	 Moins de 20 personnes		 Moins de 20 personnes
Cimetières				
Rassemblements de plus de 10 personnes				
Grands événements de plus de 5000 personnes		 Interdit jusqu'au 31 août		 Interdit jusqu'au 31 août



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE
A LA REUNION

DÉCONFINEMENT PHASE 2

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Après le 2 juin
 VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS				
Cinémas et théâtres				 Règles de distanciation strictes
Médiathèques et bibliothèques				
Musées et monuments, parcs zoologiques				
Forêts				
Parcs et jardins				
Plages				
Rivières, plans d'eau				














Usage dynamique uniquement

Respect de la distanciation sociale
Rassemblement autorisé (10
personnes max)



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE A LA REUNION











DÉCONFINEMENT PHASE 2

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Après le 2 juin
 COMMERCES				
Commerces (alimentaires, habillement, librairies, etc...)	 Uniquement de première nécessité	 Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque		
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la main du préfet			
Centres commerciaux		 Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque		
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.		 Sous réserve du respect des guides sanitaires spécifiques		
Bars, cafés, restaurants				 Sous réserve des mesures de distanciation entre les tables et du port du masque lors des déplacements



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE A LA REUNION

DÉCONFINEMENT PHASE 2

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Après le 2 juin
 ÉCOLES ET CRÈCHES				
Crèches	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	 Organisation par groupe de 10 enfants maximum (Masque obligatoire pour les personnels)		
Maternelles		 Limite de 10 élèves par classe (Masque obligatoire pour les personnels)		
Élémentaires		 Limite de 15 élèves par classe (Masque obligatoire pour les personnels)		
Collèges		 En commençant par les 6e et les 5e. Limite de 15 élèves par classe (masques si les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées)		
Lycées				 Priorité aux lycées professionnels



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE
A LA REUNION










DÉCONFINEMENT PHASE 2

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin	Après le 2 juin →
 SPORTS		Départements à circulation épidémique :	
Sport individuel à l'extérieur	 Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h		
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)			
Sports collectifs et de contact		 Liste établie par le ministère	
Sports collectifs professionnels		 Fin de la saison 2019/2020	 Fin de la saison 2019/2020



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE A LA REUNION

DÉCONFINEMENT PHASE 2

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin	Après le 2 juin
 TRANSPORTS			
Transports en commun	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. (Masque obligatoire)	
Avions en provenance de métropole	 Motifs impérieux Quatorzaine obligatoire en centre dédié	 Motifs impérieux professionnels et personnels Limitation du nombre de vols et de passagers entrants Quatorzaine obligatoire à l'arrivée (à domicile ou en centre dédié) Dépistage obligatoire à l'arrivée Suivi individuel des personnes pendant 14 jours	
Avions à destination de la métropole	 Offre réduite	 Offre de vols réduite Motifs impérieux professionnels et personnels Pas de quatorzaine obligatoire à l'arrivée en métropole	
Taxis / VTC	 Uniquement pour les déplacements autorisés	 Limitation du nombre de passagers (Masque obligatoire pour les passagers)	

